



Procès-Verbal

Conseil d'administration 2025-2026

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #8 - ordinaire - Session d'Hiver 2026

Dimanche le 12 avril 2026 à 19h00

Université de Sherbrooke - Local A8-248 *ou* Visioconférence -

(<https://meet.google.com/knj-gqdh-mwg?hl=fr>)

Présences:

Jean-Christophe St-Germain - Présidence du Conseil d'Administration

Frédérique Wallis - Présidence du Conseil exécutif

Laurence Lascelle - Vice-présidence aux affaires sociales et sportives

William LC Vallée - Trésorerie du Comité Promo et Finissants

Julien Boulianne - Trésorerie du Conseil exécutif

Nerissa Lu - Administratrice

Sydney Williams - Administratrice (jusqu'à 21h06)

Zachary Thériault - Administrateur

Elliot Tremblay - Administrateur

Antoine Groleau - Administrateur

Xavier Pépin - Administrateur

Thomas Lebron-Paquin - Administrateur

Samuel Cartier - Administrateur

Absences:

Émile Perreault - Administrateur

Steven Richard Beaulieu - Administrateur

Yuri Tannous - Administrateur

Observateurs:

Jacob Tanguay - Vice-présidence exécutive

Élodie Roncière - Vice-présidence à l'environnement et la condition étudiante

Romy Sasseville - Vice-présidence aux communications

Maëlle Lacroix - Vice-présidence aux affaires académiques

Raphaël Gariépy - Vice-présidence aux affaires externes (jusqu'à 19h42)

Amélia Morier - Administratrice pour le mandat de 2026-2027 (jusqu'à 19h42)
Laura Cantin - Trésorerie du Conseil exécutif pour le mandat de 2026-2027
Ann-Sophie Bonneau - Administratrice pour le mandat de 2026-2027
Maëly Vachon - Vice-présidence aux affaires académiques pour le mandat 2026-2027
Alicia Pion - Administratrice pour le mandat de 2026-2027
Rose Mailhot - Administratrice pour le mandat de 2026-2027

1. Ouverture de la rencontre

Jean Christophe St-Germain déclare l'ouverture de la rencontre à 19h06.

2. Désignation du secrétariat

Julien Boulianne propose Romy Sasseville au secrétariat.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Julien Boulianne propose que le point 13.2 soit traité entre le point 6 et 7.

Laurence Lascelle appuie.

AU.

Frédérique Wallis propose l'adoption de l'ordre du jour

Laurence Lascelle appuie.

AU.

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Laurence Lascelle déclare son conflit d'intérêt pour les points 11.2, 12.4. et 12.5.

Frédérique Wallis déclare son conflit d'intérêt pour le point 12.5.

Julien Boulianne déclare son conflit d'intérêt pour le 12.5

Antoine Groleau déclare son conflit d'intérêt pour le point 12.4.

Elliot Tremblay déclare son conflit d'intérêt pour le point 12.4.

5. Vérification et adoption des procès-verbaux

5.1. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2026

 **CA7_PV_H26_2026-03-04**

Nerissa Lu propose l'adoption du procès verbal.

Elliot Tremblay appuie.

AU.

6. Annonce

6.1. Présidence du Conseil d'Administration

Composition CA 2026-2027

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il a assisté à l'avant-dernière rencontre du Conseil exécutif afin de clarifier certains éléments. De plus, Julien Boulianne a assumé le rôle par intérim de la présidence du CA pendant les élections puisque Jean-Christophe St-Germain était à son concours de négociation.

Il explique également avoir été présent à plusieurs événements.

Il ajoute qu'il a assuré un bon support aux élections autonomes et qu'il a présenté les candidatures pour les postes en élection concernant les administrateurs. Il a également félicité le nouveau mandat du CA hier.

7. Rapports de Commissions

7.1. Commission électorale des élections autonomes de la session Hiver 2026

Jacob Tanguay explique qu'il y a plusieurs abstentions dans les résultats de la Commission électorale. Concernant le déroulement de la campagne électorale, elle s'est assez bien passée, mise à part pour le fait qu'il y avait beaucoup plus d'abstentions que désiré. Il discutera avec la prochaine vice-présidence exécutive pour que cet enjeu soit réglé.

7.2. Commission électorale des élections générales de l'AGED de la session Hiver 2026

Julien Boulianne explique que la Commission électorale était formée de lui-même, Clémence Lamer et Romy Sasseville. Puisqu'il y avait beaucoup de personnes qui se présentaient, ils ont dû donner plusieurs avertissements concernant la procédure électorale. Ils ont aussi eu plusieurs questions concernant ce qui doit être fait et ce qui ne peut pas l'être. Il suggère à Maélie Clément et Elliot Tremblay de rédiger un guide électoral plus précis pour l'année prochaine.

Jacob Tanguay demande à Julien Boulianne s'il est possible d'informer ses successeurs des enjeux vécus au courant de la commission électorale pour mieux adapter le prochain guide.

Jean-Christophe St-Germain suggère de faire un document par rapport à ces enjeux.

Julien Boulianne fera un document pour Maélie Clément et Elliot Tremblay à ce sujet. Sinon, tous les postes ont été élus et le tout s'est bien déroulé dans l'ensemble.

7.3. Commission référendaire

Jacob Tanguay explique que la directive a été émise concernant le processus référendaire. Considérant la difficulté d'obtenir les informations nécessaires, cela sera un enjeu à revoir au sein du prochain mandat. La Commission est donc en pause, et puisqu'il s'agit de la fin de son mandat, cela sera relégué au prochain mandat.

7.4. Commission de révision des règlements généraux

Jacob Tanguay explique qu'ils ont travaillé sur plusieurs projets. Il a mentionné à ses successeurs la liste des problèmes qu'il a relevés durant les CE et les CA, donc ils pourront se pencher sur cela, selon ce qu'ils jugeront pertinents.

7.5. Commission de mise en valeur du Conseil d'Administration

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il y a eu un avancement au niveau de la publicisation du Conseil d'administration et qu'il y a eu plusieurs candidatures à la dernière Assemblée générale.

Laurence Lascelle explique que les publications sur Instagram ont aidé. Les étudiants étaient beaucoup plus à l'affût des postes d'administrateurs qui allaient être en élection. Elle affirme qu'elle et Jacob Tanguay vont certainement miser sur cet aspect l'année prochaine.

8. Rapports des personnes dirigeantes

8.1. Présidence du Conseil d'Administration

Guide de Transition Présidence CA

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il s'agit de sa dernière séance du Conseil d'administration qu'il préside. Il souhaite remercier les personnes importantes et marquantes au sein de son parcours, dont le Conseil exécutif et les membres du Conseil d'administration.

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il a terminé son guide de transition et qu'il rencontrera ses successeurs après les examens finaux. Dans son guide, il a ciblé certaines améliorations pour ses successeurs, dont la signature des contrats (mieux déterminer qui peut signer), les billets pour le 5@8, diminuer

les résolutions unanimes, réformer le processus d'élection concernant les administrateurs lors de l'Assemblée générale. Il souhaite également promouvoir une excellente communication avec le Conseil exécutif.

Il annonce quitter avec le sentiment du devoir accompli et que le Conseil d'administration sera entre de bonnes mains. Il réitère ses félicitations à tous les nouveaux élus.

8.2. Présidence

Frédérique Wallis explique qu'elle fera un résumé des différents mandats du Conseil exécutif.

D'abord, concernant la vice-présidence exécutive, il a accompli de nombreux travaux importants et variés concernant les règlements généraux.

Ensuite, pour la vice-présidence aux communications, le poste a été accompli en communion avec ce qui avait déjà été fait dans les dernières années, en incluant le Grand Banquet, pour la première fois cette année.

Concernant le poste de la vice-présidence aux affaires externes, il a travaillé en étroite collaboration avec la FEDQ et l'image de l'AGED a été embellie. Au niveau de la FEUS, il y a un beau projet entre les mains.

Finalement, concernant la présidence et son propre poste, elle s'assure que la transition se déroule bien pour tous les membres. La préparation pour la nouvelle construction de l'EnDroit a déjà débuté.

8.3. Trésorerie

Julien Boulianne explique que l'année s'est bien passée, il n'y a pas trop eu de dépenses importantes. En somme, il n'y a pas eu de problèmes majeurs. Il y a eu certains changements dont le fait qu'il y aura un sous-compte bancaire pour les Law Games de l'année prochaine.

Le seul élément qui reste pour son mandat, c'est que certains cabinets ou partenaires n'ont toujours pas payé certaines factures, mais c'est beaucoup beaucoup moins pire que l'année passée.

De plus, peu de comités ont dépassé leur budget alloué. Il expliquera plus en détails son mandat dans son bilan financier.

8.4. Vice-présidence aux affaires sociales et sportives

Laurence Lascelle explique que plusieurs événements ont eu lieu. En effet, les intégrations se sont très bien déroulées, la délégation Law Games a été envoyée à Québec et la santé financière de Promo est bonne.

Laurence Lascelle a conseillé à la prochaine coordonnatrice du Comité Promo et la prochaine coordonnatrice du Comité finissant que les billets soient vendus par le comité même en droit et non par le Comité promo de Kin-Éduc. Elle a également ajouté dans son guide de transition une mention concernant les signatures.

Laurence Lascelle et Frédérique Wallis ont renouvelé le contrat de LaBatt et Voltaic pour la prochaine année.

Julien Boulianne demande si le contrat Voltaic a été payé.

Jean-Christophe St-Germain explique que ce sont les étudiants individuellement qui paient pour Voltaic.

Frédérique Wallis explique les modalités du contrat Voltaic.

Laurence Lascelle réitère que l'avantage de faire affaire avec Voltaic est pour l'exclusivité que l'AGED leur accorde concernant les photos de finissants.

9. Bilans statutaires

9.1. Bilan financier de la Trésorerie

✚ Bilan financier de fin de mandat (en date du 12 avril 2026)

Julien Boulianne explique qu'il reste trois semaines à son mandat et que plusieurs dépenses auront lieu après le mandat, et que les cases budgétaires restent sujet à changement.

Julien Boulianne explique case par case le bilan financier en pièce jointe.

9.2. Bilan financier de la Trésorerie du Comité Promo et Finissants

📌 Trésorerie Promo

William LC Vallée explique le document de l'état des résultats de Promo.

William LC Vallée explique le bilan du Comité promo.

William LC Vallée explique le bilan du Comité finissants.

10. Période de questions des membres

11. Affaires anciennes

11.1. Résolution unanime du 12 mars 2026

Résolution VP finissants

Jean-Christophe St-Germain annonce qu'il a été résolu que l'article 56.1 des Règlements généraux et l'alinéa 2 (i) de la Politique du Comité des finissants soit modifiée pour intégrer le poste de coordination du comité au poste de Vice-présidence aux finissants.

11.2. Modification de la politique du comité Law Games

Modification de la Politique comité Law Games.docx

CE25_PV_H26_2026_01_21 (point 9.3.)

CA7_PV_H26_2026-03-04 (point 12.6)

Laurence Lascelle rappelle le changement voté, soit que les personnes sur le comité soit présent à la session d'automne afin d'avoir un point de vue objectif sur la délégation choisie.

Julien Boulianne mentionne qu'il y a des administrateurs, comme Steven Richard-Beaulieu, qui ne sont pas d'accord et qui sont absents. Voter le point sans ces personnes ne serait pas idéal. Il ajoute également que cela sera une modification effective uniquement pour l'année prochaine. Donc, il serait davantage pertinent que ce soit le prochain Conseil d'administration qui traite le sujet. Il mentionne de mettre le point en dépôt.

Laurence Lascelle ajoute qu'il est parfois difficile de connaître tous les points de vue seulement à la lecture du procès-verbal.

Jacob Tanguay mentionne que le point devrait être voté aujourd'hui puisque cela a été discuté lors de ce mandat. Cela ne constituerait pas une bonne pratique en matière de gouvernance de laisser au prochain Conseil d'administration un enjeu à traiter alors que les personnes administratrices n'ont pas été témoins de la situation.

Laurence Lascelle explique qu'elle avait ajouté cette modification afin d'être en cohérence avec les règlements généraux et avec l'expérience vécue cette année. Elle mentionne que la méthode d'élection est aujourd'hui caduque.

Julien Boulianne demande à William LC Vallée son opinion concernant la question.

William LC Vallée explique qu'il avait le seul poste pouvant être fait en échange. Son poste même n'a pas été affecté, mais concernant le choix de la délégation, cela a beaucoup joué, puisqu'il pouvait seulement consulter la vidéo sur les candidats pour se faire une idée sur ceux-ci. Il s'est donc beaucoup fié aux autres membres du comité. Il croit donc qu'il s'agit d'un frein, non pas à faire son poste, mais à être un bon membre du comité à voter sur les candidatures.

Julien Boulianne demande à William LC Vallée ce qu'il ferait avec cette politique.

Jean-Christophe St-Germain demande une reformulation de la question à Julien Boulianne afin qu'elle respecte la procédure.

Julien Boulianne demande à William LC Vallée s'il croit que cette politique est cohérente.

William LC Vallée répond qu'il est en accord avec la nouvelle politique, bien qu'il comprenne que d'un point de vue extérieur cela semble contraignant.

Laurence Lascelle trouve pertinent de rappeler que les membres du comité font directement partie de la délégation. Cette opportunité prend en compte le fait que la personne soit présente aux événements afin d'apprendre à connaître les personnes candidates ainsi qu'à faire un choix en toute connaissance de cause. Laisser un droit de vote à quelqu'un qui n'est pas présent durant la sélection ne reflète pas l'intention première du comité.

Xavier Pépin demande la cause de la réticence de Julien Boulianne à voter le point aujourd'hui.

Julien Boulianne explique que Steven Richard Beaulieu n'était pas vraiment d'accord avec le point et qu'il aurait la chance de s'exprimer s'il était au Conseil d'administration.

Xavier Pépin mentionne le fait que Steven Richard Beaulieu ne sera pas présent l'an prochain.

Laurence Lascelle mentionne le fait que Steven Richard Beaulieu a déjà exprimé son opinion. Il avait une opinion subjective concernant les élections de cette année. Toutefois, les élections aujourd'hui sont passées, donc il s'agit d'un moment pour voter.

Frédérique Wallis propose l'adoption de la modification de la politique du Comité Law Games telle qu'elle a été présentée.

Xavier Pépin appuie.

Xavier Pépin demande le vote.

7 pour.

1 contre.

2 abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité.

11.3. Modification du chapitre XI sur la procédure d'élection des comités

 **CA7_PV_H26_2026-03-04** (point 12.4)

Jacob Tanguay suggère de mettre le point en dépôt et d'en parler au prochain Conseil d'administration. Il s'agissait également de la conclusion des dernières discussions sur le sujet.

Julien Boulianne exprime qu'il ne comprend pas pourquoi, si le Conseil d'administration a voté la dernière résolution, qu'il n'aurait pas à voter pour cette modification.

Laurence Lascelle exprime que la communauté étudiante a vu la procédure des élections, donc que tout le monde peut avoir son opinion sans faire partie du Conseil d'administration.

Julien Boulianne répond que tous les administrateurs sont bien au courant des difficultés vécues cette année, donc qu'ils sont à même de comprendre l'enjeu et de voter sur la modification. Ce dernier explique que c'est le devoir des administrateurs de lire les documents dans les ordres du jour.

Frédérique Wallis exprime qu'elle croit qu'il n'est pas possible d'utiliser le précédent point comme point de référence pour empêcher le prochain Conseil d'administration à se pencher sur le sujet.

Julien Boulianne mentionne que son argument est par souci de cohérence et qu'il trouve que ce point aura plus d'impact.

Jacob Tanguay répond qu'il ne croit pas que tous les administrateurs ont lu cette modification, il croit également que laisser la chance à ses successeurs de réviser son travail et de prendre du temps pour y réfléchir serait dans le meilleur intérêt de l'AGED. De plus, il apporte la distinction que le précédent point concernait une politique d'un comité spécifique tandis que ce point-ci traite d'un chapitre complet des règlements généraux, donc l'impact de la décision d'aujourd'hui est très différent à cet égard.

**Frédérique Wallis propose de mettre le point en dépôt.
Sydney Williams appuie.**

Julien Boulianne demande le vote.

10 pour.

1 contre.

La proposition est adoptée à la majorité. Le point est mis en dépôt.

Frédérique Wallis réitère qu'il s'agit du devoir de tous les administrateurs de lire les documents dans l'ordre du jour.

12. Affaires nouvelles

12.1. Élections autonomes de la session Hiver 2026

H26 - ÉLECTIONS AUTONOMES

Jacob Tanguay explique qu'il ne s'agit pas d'un point de ratification, mais il souhaitait revenir sur les résultats des dernières élections que plus de la moitié des postes de membres étaient vacants, encore aujourd'hui. Il suggère de refaire le vote avec une mention concernant le rôle de l'abstention au sein du vote. Il explique qu'il est disposé à refaire le vote.

Jean-Christophe St-Germain explique qu'il a reçu énormément de messages concernant les résultats.

Julien Boulianne réitère qu'il croit que l'intention de la communauté étudiante n'était pas de voter la chaise pour ces personnes.

Frédérique Wallis exprime qu'elle est en accord avec le fait que les gens votant l'abstention le faisaient car ils ne connaissaient pas les personnes. Toutefois, assumer que les personnes le faisaient toutes dans cette optique feraient perdre beaucoup de crédibilité au processus. Elle appuie la suggestion de Jacob Tanguay.

Jacob Tanguay réexplique sa proposition.

Laurence Lascelle croit qu'il serait important dans le communiqué de mentionner ce qui a été dit aujourd'hui durant le Conseil d'administration afin de sensibiliser les membres de l'AGED sur l'importance de voter et l'impact du nombre d'abstentions sur les résultats des élections.

Elliot Tremblay exprime que le processus était très long, donc à la fin, selon lui, les gens, pour être plus rapides, votent seulement pour leurs amis et non pour la qualité des candidatures.

Julien Boulianne renchérit qu'il ne s'agissait pas de l'intention de la communauté étudiante de "chaiser" les personnes. Il est d'avis de déroger aux règlements généraux et faire élire les personnes avec le plus de votes.

Élodie Roncière exprime qu'elle est en accord, mais qu'il n'y a aucune statistique factuelle qui prouve ce point.

Jacob Tanguay exprime que si le CA déroge aux RG, cela donne l'impression d'être anti-démocratique et que refaire le vote va conférer plus de crédibilité à l'AGED. Les règlements généraux sont clairs et il faut les suivre, il réitère que « Nul n'est censé ignorer la loi ». La communauté étudiante doit s'informer et voter en conséquence.

Frédérique Wallis propose de refaire le vote entre le mercredi 15 avril à 16h15 jusqu'à jeudi 16 avril à 16h15, et ce, en ce qui concerne les postes qui sont restés vacants à la suite d'une majorité d'abstention avec les mêmes candidats et que Jean-Christophe St-Germain fasse un communiqué à la fin de la séance afin d'expliquer la situation à la communauté étudiante.

Nerissa Lu appuie.

Julien Boulianne demande le vote.

10 pour.

1 contre.

1 abstention.

La proposition est adoptée à la majorité.

Zachary Thériault se questionne, dans l'éventualité où les abstentions seraient réelles, sur ce qu'il se passerait concernant les élections et quelles sont les prochaines étapes.

Jacob Tanguay répond qu'il s'agit d'une situation particulière et que plusieurs personnes de la communauté étudiante se sont plaintes ou ont posé des questions quant à la situation actuelle. Elle exprime qu'en ayant plus d'informations quant au processus d'élection, leurs votes exprimeront davantage l'intention réelle derrière leur vote. De ce fait, si jamais le vote n'était encore pas concluant, les postes encore vacants seront remis en élection à l'Assemblée générale d'été.

Zachary Thériault mentionne qu'il trouve cela important de faire une différence entre les personnes candidates se plaignant et toutes les personnes de la communauté étudiante.

Laurence Lascelle propose d'envoyer le point à la même Commission électorale que celle des élections autonomes d'hiver 2026.

Julien Boulianne appuie.

AU.

12.2. Ratification de la dérogation des articles 31, 32, 33 et 34 des règlements généraux lors de la dernière assemblée générale

 **AG4_PV_H25_2026-03-23** (points 6.5.2.2.)

Jacob Tanguay explique que Jean-Christophe St-Germain avait proposé la dérogation aux articles concernés des règlements généraux afin de simplifier les élections des administrateur(trice)s lors de la dernière assemblée générale.

Frédérique Wallis propose la ratification de la dérogation des articles 31, 32, 33 et 34 des règlements généraux lors de la dernière assemblée générale.

Xavier Pépin appuie.

AU.

12.3. Ratification de la dérogation à l'article 22 des règlements généraux lors des Assemblées générales du mandat 2025-2026

12.3.1. Assemblée générale du 9 juillet 2025

 **AG1_PV_E25_2025-07_09** (point 2.)

Jacob Tanguay explique qu'en théorie l'Assemblée est supposée élire une présidence qui n'est pas un membre de l'AGED. Toutefois, en pratique, il est davantage dans l'intérêt de l'AGED que ce soit quelqu'un à l'interne. De ce fait, il s'agit de ratifier la dérogation, qui passe à l'unanimité à chaque fois, afin de ratifier le tout.

Frédérique Wallis propose de ratifier la dérogation à l'article 22 des règlements généraux lors de l'Assemblée générale du 9 juillet 2025.

Julien Boulianne appuie.

AU.

12.3.2. Assemblée générale du 17 septembre 2025

 **AG2_PV_A25_2025-09-17** (point 2.)

Frédérique Wallis propose de ratifier la dérogation à l'article 22 des règlements généraux lors de l'Assemblée générale du 17 septembre 2025.

Laurence Lascelle appuie.
AU.

12.3.3. Assemblée générale du 6 novembre 2025

 AG3_PV_A25_2025-10-06_(point 2.)

Laurence Lascelle propose de ratifier la dérogation à l'article 22 des règlements généraux lors de l'Assemblée générale du 6 novembre 2025.

Nerisse Lu appuie.
AU.

12.3.4. Assemblée générale du 23 mars 2026

 AG4_PV_H25_2026-03-23_(point 2.)

Antoine Groleau propose de ratifier la dérogation à l'article 22 des règlements généraux lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2026.
Elliot Tremblay appuie.

AU.

12.4. Ratification des élections du Conseil exécutif, Présidence du Conseil d'Administration, de la Coordination du Comité Promo et de la Trésorerie du Comité Promo

 élections CE, CA, PROMO - H26.xlsx

Julien Boulianne explique qu'il s'agit des résultats des élections sur la plateforme de vote. Romy Sasseville et lui-même ont validé les résultats et tout est conforme.

Xavier Pépin propose la ratification des élections du Conseil exécutif, Présidence du Conseil d'Administration, de la Coordination du Comité Promo et de la Trésorerie du Comité Promo.

Frédérique Wallis appuie.
AU.

12.5. Repas pour la rencontre du Conseil exécutif du 8 avril 2026

 PV33_H26_2026_04_01_(point 10.2.)

 Demande de remboursement repas.pdf

Frédérique Wallis explique que pour la dernière rencontre du Conseil Exécutif elle souhaitait faire une dernière rencontre plus spéciale afin de féliciter les exécutants finissant leur mandat. Le Conseil exécutif a donc commandé un repas pour lequel tout le monde devait être à l'aise pour payer de leur propre

argent. Le montant dépasse de 8.17\$ avec les taxes. Le Conseil exécutif aimerait donc une demande de remboursement, tel qu'il avait été fait l'année passée.

Jacob Tanguay exprime que le Conseil exécutif s'est basé de l'annexe B des RG - Politique d'indemnisation de remboursement de l'AGED afin d'avoir un montant raisonnable par personne.

Julien Boulianne ajoute qu'un repas a été accordé lors de deux Conseils d'administration cette année pour huit rencontres, et qu'aucun montant n'a encore été accordé pour le Conseil exécutif alors que les exécutants se sont rencontrés plus d'une trentaine de fois, en plus de l'exercice de leurs fonctions.

Nerissa Lu propose d'accorder le remboursement de 268.17\$.

William LC Vallée appuie.

AU.

12.6. Détermination du montant laissé au compte bancaire du Comité Promo et Finissants pour le mandat 2026-2027

 PV33_H26_2026_04_01 (point 10.5.)

Julien Boulianne explique que le Comité Promo a débuté son année avec 0,00\$ dans leur sous-compte bancaire. Habituellement, un montant de 3 000,00\$ est laissé dans le compte en banque pour le comité de l'année suivante. Il explique que le Conseil exécutif recommande de laisser 1 000,00\$.

William LC Vallée considère que 1 000,00\$ est raisonnable. Il y a un problème concernant les dépenses principales de l'alcool. Ainsi, s'il est possible de laisser une proportion de cet argent dans le compte pour aider à débiter l'année, ce serait idéal pour le comité. Il serait aussi intéressant de laisser le plus d'argent possible pour les finissants.

Laurence Lascelle ajoute que le 3 000,00\$ laissé dans le compte bancaire sert habituellement aux premières dépenses des premiers 5@8. Les dépenses nécessaires sont couvertes par cela. Considérant qu'il y a de l'alcool déjà payé pour l'année prochaine, la somme de 1 000,00\$ serait suffisante.

Julien Boulianne demande si le 1 000,00\$ est pour acheter de la nourriture, des chandails et des boissons. Il demande également comment le 4 000,00\$ en inventaire d'alcool sera réparti.

William LC Vallée répond qu'il essaie de trouver une façon de répartir l'alcool qui reste aux finissants. Les finissants ont déjà payé le bal, et le bal aurait pu

coûter moins cher sans l'achat de toutes ces bouteilles. Donc, cela devrait au minimum leur revenir.

Julien Boulianne demande une question quant au montant à laisser dans le compte bancaire ainsi que l'excédent de Promo.

William LC Vallée répond que l'excédent serait de venir réduire le coût des albums finissants pour tous ceux qui ont payé pour le bal.

Julien Boulianne renchérit qu'il croyait que l'argent allait revenir à l'AGED.

William LC Vallée croit qu'il serait possible de mettre un plafond plutôt que de laisser un montant.

Frédérique Wallis demande sur quoi le Conseil d'administration doit trancher.

William Lc Vallée répond qu'il s'agit de déterminer combien d'argent le Comité doit laisser dans le compte bancaire du comité, par exemple 1 000,00\$, ainsi que le montant en valeur d'alcool que le Comité offre aux finissants. William LC Vallée explique que les chandails étaient coûteux cette année.

Julien Boulianne demande quel serait le coussin et compare avec les autres comités sur l'excédent qu'il y aurait dans le comité.

Laurence Lascelle exprime son incompréhension face à savoir si l'excédent a sa place dans l'AGED ou si l'excédent devrait être redistribué aux finissants.

Julien Boulianne exprime qu'il s'agit également d'un montant octroyé par l'AGED.

William LC Vallée exprime qu'il n'avait pas bien compris le point du plafond. Il mettrait un plafond et le reste serait à l'AGED.

Julien Boulianne exprime son point face au plafond.

Elliot Tremblay exprime qu'il est en accord avec ce que Julien Boulianne dit vu que, du moment qu'ils ont été prêts à payer un prix, ils ont accepté de payer cela, donc l'excédent serait peut-être mieux d'être dans l'AGED.

Jean-Christophe St-Germain exprime son avis face aux finissants et que s'ils paient pour le bal, c'est qu'ils sont prêts à payer.

Laurence Lascelle demande s'il est possible de remettre un montant de 3 000,00\$ de plafond.

Julien Boulianne mentionne que de laisser 1 000,00\$ plus de l'alcool peut également fonctionner, tant qu'à la fin du mandat, le reste va revenir à l'AGED.

William LC Vallée demande s'il est possible de se dire 600,00\$ plus l'alcool, afin de se laisser le plus d'argent possible pour combler les imprévus et de laisser le reste à l'AGED.

Laurence Lascelle apporte le point que le Conseil exécutif avait réfléchi à la question et suggérait d'augmenter le coussin laissé au compte bancaire du Comité Promo à chaque année afin de rétablir le montant laissé graduellement jusqu'au montant de 3 000,00\$ tel qu'il était le cas dans les dernières années.

Julien Boulianne propose que le Comité Finissant laisse 600,00\$ au Comité Promo plus un approximatif de 500,0\$ d'alcool, et que s'il y a assez d'argent, ce montant puisse être monté à 1 000,00\$. La différence sera remise à l'AGED.

Frédérique Wallis appuie.

AU.

12.7. Excédent budgétaire du CDAI

 **PV31_H26_2026_03_18** (point 10.1.)

Julien Boulianne explique le procès-verbal et la situation avec le comité CDAI. La pratique est que l'argent excédentaire est remis à l'AGED. Il n'y a rien d'écrit dans les Règlements généraux par rapport à cela, mais il s'agit d'une coutume.

Antoine Groleau demande s'il s'agit d'une situation courante que le comité qui s'autofinance redonne à l'AGED soit considéré comme un revenu.

Julien Boulianne explique la différence avec cette année et la dernière. Il explique que si le Conseil d'administration accepte cette demande, les autres comités vont commencer à faire cette demande également et cela va déséquilibrer la situation financière de l'AGED.

Antoine Groleau demande si cela serait le cas, même si on restreint la problématique au comité qui s'auto-finance.

Julien Boulianne explique la situation.

Elliot Tremblay explique qu'il voit la légitimité, mais que le principe d'être inégal face aux comités ne fonctionne pas.

Julien Boulianne propose que l'excédent budgétaire ne soit pas octroyé au mandat 2026-2027 du comité CDAI.

Antoine Groleau appuie.

AU.

12.8. Comptable de l'AGED

 **CE30_PV_H26_2026_03_13** (point 10.2.)

Julien Boulianne explique la proposition du Conseil exécutif.

Julien Boulianne explique avoir envoyé plusieurs courriels et que le cabinet que le Conseil exécutif explorait a cessé de répondre. Il explique également que le mandat tire à sa fin, alors il s'agira d'une tâche pour le prochain mandat. Il a rencontré la comptable actuelle et croit qu'il serait dans l'intérêt de l'AGED de signer le contrat pour l'année prochaine.

Laurence Lascelle propose que l'AGED reste avec le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat 2025-2026 pour la préparation des États financiers.

William LC Vallée appuie.

AU.

12.9. Remboursement de la conférence du Comité droit de la famille et de la jeunesse

Julien Boulianne explique que le Comité de droit de la famille et de la jeunesse a été un comité très actif. Ce dernier a fait beaucoup d'activités. Finalement, le Comité a fait une conférence récemment et a payé de la nourriture, cela a dépassé de 12,49\$ leur budget. Julien Boulianne mentionne que les membres du Comité ont été très proactifs vis-à-vis d'aller chercher des commandites.

Frédérique Wallis propose une augmentation de la case budgétaire pour le Comité droit de la famille et de la jeunesse pour un total de 12,49\$

Nerissa Lu appuie.

AU.

12.10. Contrat Labatt du Comité Promo

 **PV33_H26_2026_04_01** (point 10.4.)

 **ENTENTE-Labatt-x-AGED-2026-2028-24.03.2026(modifications).pdf**

Laurence Lascelle explique qu'il s'agit du nouveau contrat avec les modifications. Il y a différentes clauses usuelles qui ont été ajoutées, mais la grosse modification constitue les 30 caisses qui sont offertes annuellement en commandite. La version finale du contrat sera reçue sous peu.

Julien Boulianne propose que Laurence Lascelle et Frédérique Wallis signent conjointement le contrat liant l'AGED à Labatt tel que présenté.

Xavier Pépin appuie.

AU.

13. Affaires diverses

13.1. Démission d'un membre de la Commission d'éthique et de déontologie

Jacob Tanguay explique que le membre de la Commission d'éthique et de déontologie, Émile Simard, a démissionné de la commission puisqu'avec son nouveau rôle d'administrateur, il ne peut occuper la place de membre de l'AG sur cette Commission, mais il pourra postuler pour une place réservée à une personne administratrice.

13.2. Référendum

Raphaël Gariépy n'a pas plus de nouvelles à donner concernant ce point. Toutefois, il a reçu des photos de diapositives PowerPoint qui résument la situation. Il explique qu'il n'a pas pu être présent à la dernière rencontre de la FEUS.

Il explique que la FEUS réitère qu'il faudrait que le nombre d'étudiants soit à 50%+1 pour que le rectorat s'allie avec la Faculté de droit. Ainsi, tant que l'AGED ne s'allie pas avec d'autres associations, il faudra continuer de faire affaires avec la FEUS.

Raphaël Gariépy suggère de considérer cela l'année prochaine, mais d'y aller de l'avant et de demander un avis juridique. Il explique qu'aucune personne de la FEUS ou du rectorat ne lui a parlé de ceci spécifiquement.

Sa transition avec Arnaud Gauthier, future vice-présidence aux affaires externes, sera axée sur cet enjeu et il promet d'être disponible pour toute question qu'Arnaud Gauthier aurait dans le futur.

13.3. Rénovation de l'Endroit

 **Aménagement_couleurs_v02 (002).pdf**

Frédérique Wallis montre le plan de ce à quoi ressemblera l'EnDroit après les rénovations.

Julien Boulianne demande si c'était un plan envoyé avant ou après la rencontre du Conseil exécutif avec la Faculté de droit.

Frédérique Wallis explique que le plan a été aménagé avant la rencontre avec la Faculté de droit.

13.4. Prochaine rencontre du Conseil d'administration

Jean-Christophe St-Germain explique que cette décision sera prise par ses successeurs. Il a noté dans le guide de transition tout ce qu'il faut savoir pour la première rencontre du Conseil d'administration. Il va discuter de ce qu'il doit être transféré.

14. Huis-clos statutaire

15. Date de la prochaine rencontre

Jean Christophe St-Germain annonce que la date est indéterminée. Elle sera fixée par la nouvelle présidence du Conseil d'administration.

16. Ajournement de la rencontre

Jean Christophe St-Germain annonce la fin de la rencontre à 21h40.

Le présent procès-verbal a été adopté lors de la séance du 18 juillet 2026.

Présidence de la séance



Par : Jean-Christophe St-Germain

Signé le 2026-07-30

Secrétariat de la séance



Par : Romy Sasseville

Signé le 2026-07-19